



14 rue Charles de Gaulle - 49430 LES RAIRIES
Tel : 02 41 76 32 14 - Fax : 02 41 76 34 29
E mail : commune-les-rairies@wanadoo.fr
Site : www.lesrairies-49.fr

CONSEIL MUNICIPAL Du 25 Février 2019 à 20 h

Le lundi vingt-cinq février deux mille dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame CHARRIER Joëlle, Maire.

Convocation : 19/02/2019

Affichage convocation : 20/02/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 12

Nombre de Présents – 9 : CHARRIER Joëlle, Maire ; TOURAULT Jean-Yves, 1^{er} adjoint ; LANCELOT Patrick, 2^{ème} adjoint ; BELLEUVRE Jean-Claude, 3^{ème} adjoint ; BOUVET Sylvie, FICHE Stéphanie, GEOFFRAY Stéphanie LUCIEN Delphine

Nombre d'absents – 2 : CAILLEAU Virginie, MIERMONT Eric, VILATTE Sandrine.

Nombre excusés – 1 : GODET Philippe donne pouvoir à BELLEUVRE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : BELLEUVRE Jean-Claude

Ordre du Jour :

I. Frais école pour enseignement spécialisé	1
II. SIEML : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et de l'adhésion à ce groupement	1
III. RD 138 : projet séquences 5, 6 et 2 en partie rue de Fougeré – avenant cabinet ROME	1
IV. Vote des Subventions pour les associations	2
V. Questions diverses	2

I. Frais école pour enseignement spécialisé

Le conseil municipal,

Vu la demande de l'école Saint Paul Les Genêts sur Angers pour le remboursement des frais de scolarité d'un enfant en école spécialisée,

Considérant que la commune du domicile de l'enfant doit décider du montant de l'aide financière,

Après en avoir délibéré,

→ **Accepte de rembourser cette école à hauteur de 450 €**

II. SIEML : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique et de l'adhésion à ce groupement

Le conseil municipal,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la directive européenne 2009/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) en date du 20 mai 2014,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune des Rairies d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant que le SIEML entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Après en avoir délibéré,

→ **Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEML en application de sa délibération du 20 mai 2014.**

→ **Approuve l'adhésion de la commune des Rairies au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.**

→ **La participation financière de la commune des Rairies est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif.**

→ **Autorise Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

III. RD 138 : projet séquences 5, 6 et 2 en partie rue de Fougeré – avenant cabinet ROME

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que lors de l'assemblée du 21 janvier 2019, le conseil avait validé la réalisation de travaux pour les séquences n° 5, 6 et 2 (en partie) pour la continuité de l'aménagement de la traverse d'agglomération RD 138. Un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec les cabinets ROME et AMC en découle ainsi qu'un ajustement de l'estimation du montant des travaux.

Le conseil municipal,

Vu l'article du CGCT I2122-21-1,

Vu le dossier quantitatif et estimatif établi par la maîtrise d'ouvrage,

Vu la délibération du 25 février 2019 acceptant le projet de continuité de l'aménagement de la RD 138 lancé en 2014,

Considérant la proposition de l'avenant n°2 des cabinets ROME et AMC et la réévaluation du montant des travaux,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

→ Accepte le projet selon le plan de financement mis à jour suivant :

	Dépenses Montant HT		Recettes Montant TTC
Travaux	198 975.00 €	DETR (demandée sur une base initiale de 45%)	92 659 €
Cabinet d'étude	17 094 €	Commune	123 410 €
TOTAL	216 069 €		216 069 €

→ Autorise Mme Le Maire ou l'un de ses adjoints à :

- lancer le Marché de travaux
- à signer l'ensemble des pièces du Marché

→ Autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre du 22/03/2012 avec les cabinets ROME Architectes et SARL AMC d'un montant de 14 245 € HT soit 17 094 € TTC

→ Autorise Mme Le Maire à réaliser les démarches nécessaires auprès d'établissements bancaires pour un éventuel emprunt.

IV. Vote des Subventions pour les associations

Le conseil municipal,

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Après en avoir délibéré, (les membres des associations subventionnées n'ont pas pris part au vote)

- Accepte de subventionner les associations citées dans le tableau ci-dessous et selon les montants indiqués
- Dit que le montant total sera à inscrire au BP 2019 voté en mars à l'art. 6574

Nom de l'association	Vote
A.S.R.	1300,00
STE CHASSE	300,00
COMICE AGRICOLE	200,00
ECOLE SPECIALISEE	450,00
DONNEURS DE SANG	150,00
LES CAHIERS DU BAUGEOIS	50,00
LES ENFANTS DE LA TERRE	300,00
ASA	50,00
LES RAIRES FESTIFS	1250,00
TOTAL	4050,00

V. Questions diverses

Fleurissement : amélioration des anciens parterres des séquences réalisés en 2016 sur la RD 138 et réflexion sur les nouvelles séquences de 2019 – après le travail de la commission – prise de contact avec les services pour la continuité du travail

Assainissement : l'étude de la future station se concrétise par la communauté de communes et les travaux commenceront au 2^{ème} semestre 2019.

RD 138 : les sondages sont en attente suite à l'affaissement à l'intersection de la Rue Traversière

➔ Prochain conseil le 25/03/2019

Sans autre question, la séance est levée à 21h30.